

Avril 2015



Convention Collective Nationale du ferroviaire

L'UNSA valide le champ d'application et préserve ainsi la maintenance du matériel roulant dans le domaine Ferroviaire !

La Commission Mixte Paritaire Nationale du 23 avril 2015 sera la réunion conclusive sur le chapitre du champ d'application de la Convention Collective Ferroviaire (CCN). Ce chapitre définit "à/pour qui s'applique la convention collective" et "conditionne le contenu de l'ensemble des négociations à suivre".

La Loi du 04 août 2014 précise que toutes les Entreprises Ferroviaires ayant comme activités principales :

- le transport de marchandises ou de voyageurs;
- la gestion, l'exploitation et la maintenance des installations;

entrent dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale du ferroviaire.

Dans le cadre des négociations, ce champ est complété par :

- la maintenance (hors réparation) du matériel roulant;
- l'exercice des tâches de sécurité définies règlementairement.



Par courrier du Ministère des Transports, l'obligation **revendiquée par l'UNSA**, dès les premiers échanges sur le champ d'application lors de la réunion de la Commission Mixte Paritaire du 23 avril 2014, **demandant à chaque entreprise de détenir un certificat de sécurité est garantie.**

Il convient de préciser que chaque activité ne peut être couverte **que par une seule Convention Collective**. Les demandes formulées par certains de voir la restauration ferroviaire, la manutention et le nettoyage ferroviaire, les salariés des CE/CCE entrer dans la convention ferroviaire est assez démagogique ! (sauf si les commissions paritaires de ces activités en font la demande, ce qui n'est pas le cas...)

Pour les Établissements du Matériel SNCF, ces derniers entrent dans l'activité principale du Groupe Public Ferroviaire et sont couverts de facto par la CCN. Les amendements **déposés par l'UNSA au cours de l'élaboration de la Loi du 04 août 2014** permettant de conserver un GPF intégré, **trouvent à tous leurs sens !**

La CGT abandonne la maintenance du matériel roulant au bénéfice de la METALLURGIE !



La maintenance du matériel roulant n'est à ce jour couverte par aucune CCN, les discussions en cours dans la métallurgie visent à couvrir ce champ au bénéfice des constructeurs ferroviaires. En ne validant pas le texte du champ d'application de la CCN Ferroviaire, la CGT ouvre largement la porte à la sous-traitance hors CCN Ferroviaire ! Faut-il traduire cette posture par une pression du nouveau Secrétaire Confédéral CGT, issu de la branche métallurgie ?



Après 2 mois de "danse du ventre", **la CFDT** dans un premier temps opposée au texte s'apprête à le signer ! La proposition inchangée de l'UTP depuis le 24 février 2015, a pris du temps à **la CFDT** pour arrêter une décision. A moins que la **FGTE-CFDT** (étage supérieur !) confirme et impose son vote contre, en totale démocratie syndicale [...]

Les "contre-tout" **SUD-RAIL** et **FO** restent fidèles à leurs lignes de conduite. La **CFTC** signe, la **CFE-CGC** se prononce le 23.

L'UNSA s'inscrit dans une démarche positive de négociation, seul rempart face au dumping social débridé et éventuel arbitrage unilatéral dès 2016, faute d'accord.



UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 53 21 82 36 • federation@unsa-ferroviaire.org



Convention Collective Nationale du ferroviaire

unsa-ferroviaire.org

Dernière
minute



Elections dans l'aérien, le syndicalisme contestataire et catégoriel battent de l'aile !

et le réformisme UNSA poursuit son envol...

Les élections professionnelles à Air France se sont achevées le 12 mars 2015. La CGT et le syndicat catégoriel de pilotes accusent respectivement - 4 et - 6 points. La CGT premier syndicat jusqu'à lors est reléguée à la quatrième place. La CFDT demeure dernière OS du panel représentatif et SUD en recul, ne passe toujours pas la barre des 10%. **L'UNSA poursuit son envol en étant confirmée troisième OS par les salariés avec 15,18%. L'UNSA devient même première avec 46,04% des suffrages, par son alliance électorale chez les hôtesses et stewards.**

Les élections professionnelles ont eu lieu le 10 mars 2015 à Aéroport De Paris. La CGT maintien sa première place en accusant un recul significatif de 3 points. Sud et la CFDT en baisse de 40 %, ne sont pas représentatifs. **En progressant de 19,17% en 2013 à 24,90%, l'UNSA obtient un score remarquable et devient la seconde force syndicale de l'Entreprise.**

Après des reculs historiques constatés ces derniers mois au sein des grandes entreprises comme Orange, EDF, Peugeot, La poste, RATP et la SNCF, la CGT est confrontée à un déclin électoral, sans précédent dans l'histoire du syndicalisme.

Le syndicalisme Positif UNSA est quant à lui, de plus en plus plébiscité par les salariés.



**La voie de la négociation
pour le Service Public**

UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 53 21 82 36 • federation@unsa-ferroviaire.org

